

Les collectivités : fer de lance de la transition énergétique

Charles-Antoine Gautier*

Face aux défis climatiques et énergétiques, les collectivités et leurs établissements publics chargés des services publics en réseau occupent une place centrale dans la transition écologique. Représentées et accompagnées par la FNCCR, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, elles sont au cœur de la planification et de la gestion des politiques énergétiques et environnementales. En leur qualité d'autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) et par leurs missions, elles conduisent chaque jour en France continentale et ultramarine l'adaptation au changement climatique : les collectivités et leurs groupements sont à pied d'œuvre pour rendre concrètes et territorialiser les transitions énergétiques.

À moyen et court termes, dans un contexte financier national très contraint, les AODE ont à maintenir un niveau de soutien technique et financier élevé pour garantir la poursuite des projets locaux. Elles participent activement au renforcement des collaborations avec les partenaires et les services de l'État pour y parvenir et militent pour un service public de qualité tout en veillant à la protection des usagers consommateurs.

À cet effet, elles activent notamment des leviers de mutualisation permettant l'économie, l'efficacité et l'innovation en matière énergétique et climatique par le développement de projets locaux, à la faveur des moyens et outils de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme (PLU-i, PCAET, SCOT, SRADDET...). Elles ont la responsabilité directe sur les investissements indispensables à la transition énergétique : bâtiments, infrastructures de transport et

de mobilité décarbonée, aménagement des zones économiques et industrielles, infrastructures de distribution et de production d'énergie, politique d'aménagement de la ville ou de rénovation patrimoniale.

Elles agissent également auprès des acteurs du territoire et jouent un rôle clé dans l'acceptabilité des projets liés à la transition écologique. Leur connaissance du terrain, leur proximité avec les acteurs locaux et leurs actions au quotidien en font la véritable pierre angulaire de la transition énergétique.

Le rôle des réseaux publics de distribution d'énergie

En quelques années, les collectivités et singulièrement les AODE se sont emparées de la mise en œuvre de la transition énergétique.

Propriétaires des infrastructures et des réseaux publics de distribution d'énergie qu'elles gèrent dans le cadre de contrats de concession modernisés et renouvelés, elles établissent avec les gestionnaires de réseaux (Enedis, EDF, GRDF, les ELD — entreprises locales de distribution) des programmations pluriannuelles d'investissements afin de garantir la qualité de service attendue par les utilisateurs, planifient le développement et l'intégration des énergies renouvelables (EnR) et des flexibilités sur les réseaux pour ainsi s'adapter aux nouveaux usages. La résilience des réseaux constitue un enjeu prépondérant en raison de l'augmentation des aléas climatiques intenses. En outre, l'électrification massive des usages implique de renforcer la capacité des réseaux publics de distribution (sans électricité, plus

* FNCCR.

d'alimentation, plus de communication électronique, plus d'eau et d'assainissement... disponibles aisément). Dans ce cadre, les AODE qui investissent sur leurs réseaux en zone rurale, grâce notamment aux aides du FACE (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification), plus de 1,2 milliard d'euros chaque année en complément des gestionnaires de réseau (soit environ 25 %), sont amenées à jouer un rôle central dans la gouvernance et la planification.

Des projets d'énergies renouvelables à gouvernance territoriale

Leur palette d'actions pour faciliter et accompagner le développement des projets locaux d'EnR a largement évolué ces dernières années. Elles agissent dans l'objectif de faciliter l'émergence des projets via leurs compétences et leurs liens avec les acteurs du territoire, de développer et d'accompagner les projets en étant maître d'ouvrage ou en mettant à disposition du foncier ou des gisements, et participent aux financements des projets en investissant dans des sociétés de projets.

Elles développent pour ce faire des sociétés d'économie mixte (SEM), qui agissent comme le bras armé des collectivités pour l'aboutissement de ces projets locaux. Elles jouent un rôle fondamental dans la communication, l'information sur les intérêts, les potentiels des projets.

Leur codéveloppement avec les partenaires et les banques (notamment la Banque des territoires) et les forces vives du territoire (citoyens, PME, agriculteurs...) est garant d'une meilleure acceptabilité, d'un ancrage local durable et d'une meilleure redistribution de la richesse créée. Le lien avec les milieux universitaires et formations est aussi à souligner. Les projets d'EnR territoriaux conduisent non seulement à l'atteinte des objectifs nationaux, mais sont également créateurs de valeurs et de développement économique en faveur des territoires.

La maîtrise de l'énergie par la rénovation énergétique

Dans un contexte très marqué par l'augmentation des prix de l'énergie et une incitation forte à la sobriété, les collectivités jouent un rôle fondamental : agir sur leur patrimoine et inciter les acteurs de leur territoire à mettre en œuvre des stratégies de rénovation. En proposant du conseil et en mutualisant les financements et les expertises, comme le font les syndicats d'énergie ou les métropoles, vis-à-vis de leurs communes, les collectivités permettent de concilier les urgences de court terme avec une stratégie de plus long terme efficace.

La rénovation de l'éclairage public a ainsi permis des gains importants en termes de maîtrise des consommations pouvant ainsi représenter jusqu'à 50 % du budget communal. Les collectivités se sont inscrites dans la sobriété également du fait de contraintes environnementales en faveur de la biodiversité et pour limiter les nuisances lumineuses.

De même, le programme ACTEE d'actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique, porté par la FNCCR, a rendu possible l'action publique locale en tenant compte des dynamiques du territoire. De 2019 à 2021, 8 M€ ont été attribués aux collectivités lauréates pour plus de 5 400 bâtiments ayant fait l'objet d'audits et 60 postes d'économies de flux ont été financés au sein des collectivités pour les accompagner dans cette démarche. Le taux de passage à l'acte (réalisation effective des travaux de rénovation énergétique) a atteint 30 %, soit 3 fois plus que certains dispositifs existants. À partir de 2022, 100 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités ont pu être engagés et 10 M€ supplémentaires alloués à l'éclairage public. Au total, 11 000 bâtiments publics ont été accompagnés avec un taux de passage à l'acte équivalent et plus de 300 postes d'économies de flux financés. Dans le cadre du « plan de sobriété », une troisième période du programme a été engagée, ACTEE+, courant jusqu'à fin 2026, visant tous les bâtiments publics : écoles, piscines, établissements de santé, bâtiments classés et sites inscrits.

Les territoires au cœur des sujets de planification

Les collectivités se sont saisies, avec l'application de la loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, de la définition des zones potentielles de développement des EnR, afin de définir des politiques locales de transition. Cette planification opérationnelle doit permettre une forte réduction et décarbonation des consommations au-delà de la simple régionalisation de politiques nationales. Un partenariat a été engagé avec Efficacity afin d'accompagner les AODE et les collectivités à concevoir une stratégie énergétique bas carbone opérationnelle, à dimensionner et à optimiser localement leur programme d'actions et à piloter leur mise en œuvre. Les outils et expertises mis à disposition des collectivités permettent l'élaboration d'une méthode de référence basée sur les PCAET offrant une meilleure connaissance des gisements d'atténuation des gaz à effet de serre et de bonnes trajectoires énergie-climat à engager localement par les décideurs locaux.

L'objectif réside dans la facilitation de l'émergence de nouveaux modèles de productions et de consommations d'EnR dans les territoires. L'autoconsommation collective pour l'électricité y contribue, les projets étant nombreux, y compris pour le gaz renouvelable, afin de faciliter les circuits courts. Les territoires ruraux constituent en effet une sorte de «grenier à énergie» ou de «potager énergétique local» qu'il est important de considérer.

La FNCCR a en outre engagé un partenariat avec Think Smartgrids pour déployer, avec et sur les territoires, des solutions de *smart grids*, et développer des leviers de flexibilité, tant au niveau de la production locale que de la consommation d'énergie.

Un mix énergétique diversifié et complémentaire indispensable

L'électrification des usages est croissante. Cette tendance, confirmée par les scénarios tendanciels de consommation à 2050, va engendrer des investissements très importants afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux publics de distribution d'électricité. Le déploiement de la mobilité décarbonée au travers la mise en œuvre des SDIRVE (schémas directeurs des infrastructures de recharge pour véhicules électriques), sous l'égide des AODE et AOM (autorités organisatrices de la mobilité) dont plus de 120 ont été validés en préfecture, l'efficacité énergétique et la sobriété constituent des leviers essentiels de la décarbonation du système énergétique. Il est cependant fondamental de ne pas restreindre la transition à la seule électricité. La chaleur et le gaz, en particulier renouvelables ou le bioGNV, s'agissant des carburants alternatifs, sont essentiels pour de nombreux acteurs économiques et constituent un pilier important du mix énergétique pour les prochaines années. De récentes études (menées par l'ADEME, GRDF, GRTgaz désormais NaTran...) révèlent un potentiel pour produire du gaz 100 % vert et local par méthanisation, méthanation et pyrogazéification. Les collectivités considèrent qu'un mix énergétique complet et diversifié est indispensable à la réussite de la transition énergétique, en s'appuyant sur les ressources locales existantes.

Les prochaines lois quinquennales relatives à l'énergie placeront les collectivités et leur groupement au centre du jeu : elles seront au rendez-vous.

RÉFÉRENCES

ACTEE. <https://programme-cee-actee.fr/>.

Aides territoires. Développer les réseaux électriques et la transition énergétique en zone rurale, <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5eb1-developper-les-reseaux-electriques-et-la-tran/>.

Bonneau C., Poupeau F.-M., 2024. La FNCCR : 90 ans d'actions en faveur des services publics en réseaux dans les territoires.

Boyer M., 2019. Les syndicats d'énergie : bras armés des collectivités territoriales dans la transition énergétique?, <https://enpc.hal.science/hal-02166300v1/document>.

Sciences politiques et RTE, 2024. Les syndicats d'énergie : pierre angulaire de la transition écologique?, rapport.

BIOGRAPHIE

CHARLES-ANTOINE GAUTIER est directeur général de la FNCCR, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Docteur en physique quantique, il a démarré sa carrière dans la recherche en optique et photonique puis s'est orienté dès les années 2000 vers le conseil spécialisé en énergie auprès des collectivités jusqu'en 2007 avant de rejoindre la FNCCR où il a exercé différentes fonctions : responsable du contrôle des concessions, chef de service de la mobilité propre, directeur adjoint pour l'énergie et les autres infrastructures en réseau. Il est par ailleurs membre du Conseil supérieur de l'énergie, suppléant au titre des représentants des collectivités depuis 2020.